



Rapport de Transparence 2018

Préambule

AUDICIA est un cabinet indépendant d'audit et de conseil aux entreprises qui se caractérise par une démarche permanente d'amélioration de la qualité.

AUDICIA a développé avec ses clients un véritable partenariat qui privilégie l'ouverture d'esprit et l'excellence.

Le cabinet s'est positionné depuis plusieurs années sur le **secteur non marchand** en accompagnant les associations et les entités non lucratives dans divers domaines tels que hospitalier, médico-social, fédération professionnelle, humanitaire et caritatif, culturel, environnement et logement, sportif et ludique.

AUDICIA a développé également de fortes compétences dans le **secteur public** et notamment sur les OIP de la Région Wallonne, les communes et leurs satellites (régies communales autonomes, associations), sur les intercommunales assurant des missions dans de nombreux secteurs économiques tels que le tourisme, les ordures ménagères, l'eau, le développement économique...

L'expérience développée dans ces secteurs au fil des ans a permis au cabinet AUDICIA de devenir une véritable référence sur ces marchés.

AUDICIA a mis en place une organisation apte à assurer un service de proximité aux acteurs économiques, publics et privés, qui lui accordent leur confiance.

Privilégiant la spécialisation sectorielle aux côtés de compétences-métiers pointues, nous avons constitué une équipe qui est en mesure d'intervenir avec une parfaite connaissance de l'environnement de travail de nos clients.

Chez AUDICIA, nous avons la conviction que les métiers de l'audit jouent un rôle essentiel dans la promotion de la transparence et dans le maintien de la confiance des parties prenantes.

Nous sommes implantés à Gozée (Hainaut, à côté de Charleroi) et à Genappe (Brabant Wallon).

AUDICIA intervient au plan local, régional, national et international. Nous intervenons en tant qu'auditeur légal pour des filiales de sociétés cotées ou groupes internationaux nécessitant des travaux en lien avec les auditeurs des sociétés mères.

Nous accompagnons nos clients dans un environnement international et nous aidons nos clients étrangers à s'implanter en Wallonie et à Bruxelles.

Ce rapport présente les procédures globales de contrôle de qualité et les pratiques d'indépendance. Il met en évidence l'attention portée à l'accompagnement et à la gestion des risques (risk management).

Nous commençons par y réaffirmer avec conviction les **valeurs** qui constituent le socle de la confiance de nos clients et de la qualité de nos collaborateurs, valeurs qui sont partagées par l'ensemble de nos associés et collaborateurs.

Le présent rapport contient des informations relatives à notre cabinet qui exerce un contrôle auprès d'organismes d'intérêt public, d'intercommunales et de sociétés de logement de service public.

Le rapport est établi conformément aux exigences suivantes :

- conformément à l'article L 1523-24 paragraphe 3 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation (en abrégé CDLD), le réviseur d'entreprises qui souhaite soumissionner pour un mandat de contrôle d'une intercommunale doit transmettre au moment de sa candidature un rapport de transparence ;
- en vertu de l'article 7 du Décret wallon du 30 avril 2009 modifiant l'article 152quinquies, alinéas 2 et 3, du Code Wallon du Logement, le réviseur d'entreprises qui souhaite soumissionner pour un mandat de contrôle d'une Société de Logement de Service Public doit transmettre au moment de sa candidature un rapport de transparence.

Des informations complémentaires pourront être bientôt consultées sur le site en construction: www.audicia.be.

Nous sommes très heureux d'avoir ainsi l'occasion de faire mieux connaître nos valeurs, l'organisation et le fonctionnement de notre cabinet.

Le présent rapport porte sur la situation au 12 janvier 2018.

Sommaire

1. NOS VALEURS	5
2. DESCRIPTION DE LA STRUCTURE JURIDIQUE	6
3. CAPITAL ET ACTIONNARIAT.....	7
4. EXERCICE EN RESEAU	7
5. DESCRIPTION DE LA STRUCTURE DE GOUVERNANCE.....	7
6. LISTE DES INTERCOMMUNALES, DES ORGANISMES D'INTERET PUBLIC ET DES SOCIETES DE LOGEMENTS DE SERVICE PUBLIC CONTROLES AU COURS DE L'EXERCICE ECOULE	7
7. SYSTEME INTERNE DE CONTROLE QUALITE	9
7.1. DESCRIPTION.....	9
7.2. DECLARATION DE L'ORGANE DE GESTION CONCERNANT L'EFFICACITE DE SON FONCTIONNEMENT	10
8. FORMATION CONTINUE	11
9. INFORMATIONS FINANCIERES.....	12
10. BASES DE REMUNERATION DE L'ASSOCIE.....	12
11. INDEPENDANCE ET ETHIQUE.....	12
11.1.NOS PRATIQUES D'INDEPENDANCE.....	13
11.2.DECLARATION ET CONFIRMATION D'UNE VERIFICATION INTERNE	14

1. NOS VALEURS



Notre environnement de travail nous amène à relever des défis professionnels. Mais encore plus, il nous offre, chaque jour, l'occasion de révéler qui nous sommes. Entre nous, chez notre clientèle ou nos partenaires, nous aimons reconnaître ces valeurs qui ajoutent toute la différence.

AUDICIA souhaite se développer sur une approche humaine et passionnée de nos métiers en respectant des valeurs essentielles auxquelles elle croit :

Ouverture d'esprit

Être curieux, attentifs, toujours à l'écoute de notre environnement et des autres, sans a priori, accepter les différences.

Sens du travail en équipe



Le travail en équipe constitue le socle du respect de nos autres valeurs. Il permet de porter un regard croisé sur les problématiques de nos clients. En secouant nos idées, on met KO les recettes toutes faites. Les valeurs humaines et la solidarité nous donnent l'ambition de dépasser nos objectifs.

Capacité à proposer des solutions innovantes

Notre équipe travaille d'arrache-pied pour faire preuve de créativité et garantir les meilleurs résultats possibles à chacun de nos clients.

Nous pratiquons l'agitation d'idées comme vecteur de la qualité du service.

Au besoin, nous n'hésitons pas à faire appel aux services de spécialistes : avocats, notaires, informaticiens et autres experts font partie de notre entourage immédiat.

Excellence

Vous méritez des résultats concrets, rendus possibles grâce à un travail irréprochable.

Nous proposons à nos clients des prestations à forte valeur ajoutée réalisées par des professionnels expérimentés, disponibles, et possédant une véritable expertise technique.

Enrichissement mutuel

Nous sommes des partenaires, ce qui nous permet un enrichissement mutuel permanent et la recherche de solutions optimales et sur mesure.

Engagé



AUDICIA s'appuie sur des valeurs de solidarité et d'engagement envers la communauté. Notre service personnalisé se base sur la philosophie du développement durable, pour notre environnement, mais aussi sur la relation avec nos clients.

Modernité

AUDICIA est à la pointe de la technologie (moyens de communication modernes, dossiers d'audit permanents et annuels dématérialisés (utilisation du logiciel CaseWare Working papers), accès à distance aux dossiers grâce à un réseau informatique puissant et sécurisé, outils d'analyse de données) ce qui lui permet de réduire au minimum les tâches administratives et répétitives n'ayant aucune valeur ajoutée et de gagner en efficacité et en disponibilité. Le cabinet développe depuis de nombreuses années une approche d'audit basée sur l'utilisation d'outils informatiques dédiés.

Passion

Être auditeur AUDICIA est un choix. La passion pour l'audit, la comptabilité et la fiscalité, pour les technologies et pour la relation humaine est un critère majeur de sélection de nos équipes. Derrière le mot passion, on entend joie de vivre, sourire, plaisir, curiosité, envie d'apprendre et de se dépasser.

Pour nous, c'est important.

Pour vous aussi ?

2. DESCRIPTION DE LA STRUCTURE JURIDIQUE

Le cabinet de révision AUDICIA est une société civile ayant adopté la forme d'une société privée à responsabilité limitée, inscrit au registre public des réviseurs d'entreprises sous le numéro B00939 et à la Banque-Carrefour des Entreprises sous le numéro 0667 912 009.

3. CAPITAL ET ACTIONNARIAT

Le capital souscrit s'élève à 18.550,00 EUR représenté par 7.710 parts sociales sans désignation de valeur nominale. Il est entièrement libéré. Chaque part sociale donne droit à un vote et il n'existe pas de parts sans droit de vote.

Son capital est intégralement détenu par une personne physique (Philippe Bériot) ayant la qualité de réviseur d'entreprises et exerçant son activité professionnelle au sein du cabinet à titre exclusif.

4. EXERCICE EN RESEAU

AUDICIA est une société indépendante. Elle n'est pas contrôlée et ne détient pas de participation dans d'autres sociétés nationales ou internationales. Elle n'a pas de représentation sur le plan international.

Cependant dans un contexte de mutations technologiques complexes, AUDICIA poursuit actuellement ses pourparlers dans le cadre d'un rapprochement envisagé avec une association internationale d'audit et de conseil. Ce projet, presque abouti, très synergique, repose sur une complémentarité de compétences qui devrait nous permettre d'accompagner encore mieux les ambitions de nos clients.

5. DESCRIPTION DE LA STRUCTURE DE GOUVERNANCE

L'administration de la société est prise en charge par Philippe Bériot, gérant.

La gestion opérationnelle de planification et de tout sujet relatif à la conduite et à la supervision des missions est assurée par l'associé et les managers dans le cadre de réunions hebdomadaires.

6. LISTE DES INTERCOMMUNALES, DES ORGANISMES D'INTERET PUBLIC ET DES SOCIÉTÉS DE LOGEMENTS DE SERVICE PUBLIC CONTRÔLÉS AU COURS DE L'EXERCICE ÉCOULÉ

- **Intercommunales**



- Intercommunale Namuroise de Services Publics, INASEP SCRL ;
- HYDROBRU SCRL ;
- Association Intercommunale Hospitalière du Sud-Hainaut et du Sud-Namurois SCRL (Secteurs hospitalier et médico-social) ;
- Intercommunale de Santé Publique du Pays de Charleroi (ISPPC) (Secteurs hospitalier et médico-social) SCRL.

Mandats exercés antérieurement et achevés¹ dans le secteur :

- Association Intercommunale des Sports et Loisirs du Sud Hainaut SCRL ;
- Intercommunale du Brabant Wallon, IBW SCRL (Domaines d’activités : expansion économique, assainissement des eaux usées, gestion des déchets, crématorium);
- Intercommunale des Eaux du Centre du Brabant Wallon, IECBW SCRL.
- Association Intercommunale des Eaux de la Molignée, AIEM SCRL ;

• **Sociétés de logement de service public**

- Le Logis Quaregnonnais SCRL ;
- LYSCO SCRL ;
- Les Jardins de Wallonie SCRL ;
- Société de Logements de Mouscron SCRL ;
- Le Foyer Fontainois SCRL ;
- Les Habitations Sociales du Roman País SCRL ;
- La Dinantaise SCRL ;
- L’Habitation Jemeppienne SCRL ;
- A Chacun son logis SCRL à Courcelles ;
- Mon Toit Fleurusien SCRL ;
- Sambre et Biesme SCRL à Farciennes.
- La Ruche Chapelloise SCRL à Chapelle-lez-Herlaimont ;
- La Sambrienne SCRL ;
- L’Habitat du Pays Vert SCRL ;
- Immobilière Publique Péruwelz-Leuze-Frasne SCRL ;
- Le Logis Saint-Ghislainois SCRL ;
- Immobilière Sociale entre Sambre et Haine SCRL.

Mandats exercés antérieurement et achevés dans le secteur :

- Le Logis Moderne SCRL à Monceau-Sur-Sambre ;
- Société de logements du Haut Escaut SCRL ;
- Le Logis Tournaisien SCRL ;
- Les Heures Claires SCRL ;
- Le Foyer Marcinellois SCRL ;
- Le Logis Châtelettain SCRL à Châtelineau ;
- Haute Senne Logement SCRL à Soignies ;
- Versant Est SCRL à Gilly ;
- Le Val d’Heure SCRL ;
- La Cité des Couteliers SCRL à Gembloux ;
- Le Foyer Wavrien SCRL.

¹ Les mandats achevés cités trouvent presque exclusivement leur origine dans la rotation externe imposée par le Décret wallon du 30 avril 2009.

- **ASBL communales**
 - Centre de la Petite Enfance de Nivelles ASBL.
- **Centre hospitalier**
 - Centre Hospitalier Régional Haute Senne ASBL.
- **Régies communales autonomes**
 - Régie Communale Autonome – Régie Foncière de Comines-Warneton ;
 - Régie Communale Autonome d’Erquelinnes ;
 - Régie Communale Autonome de Philippeville.
- **Sociétés de droit public**
 - Société Wallonne du Logement, SA de droit public ;
 - Société Wallonne du Crédit Social SA de droit public ;
 - Fonds du Logement des familles nombreuses SCRL.



7. SYSTÈME INTERNE DE CONTRÔLE QUALITÉ

7.1. Description



Les principes du contrôle de qualité sont prévus par la Loi du 7 décembre 2016 portant organisation de la profession et de la supervision publique des réviseurs d’entreprises. Tous les réviseurs d’entreprises membres d’AUDICIA ScPRL font périodiquement l’objet d’un contrôle de qualité effectué par le Collège de Supervision des Réviseurs d’Entreprises (CSR).

La culture interne du cabinet est fondée sur la reconnaissance de la qualité en tant qu’élément primordial de la réalisation d’une mission.

Le système de contrôle qualité institué par AUDICIA ScPRL comporte des politiques et procédures visant au respect des normes ISA de l’IFAC (notamment l’ISQC1 « Quality Control for Audit, Assurance and Related Services Practices » et la norme ISA 220 « Quality Control for an audit of financial statements »), complétées de dispositions nationales spécifiques le cas échéant.

Le cabinet a également développé ses propres procédures de contrôle de qualité relativement aux points suivants :

- l'acceptation d'un client ;
- le maintien de la relation client ;
- la poursuite d'une mission ;
- les règles éthiques ;
- les ressources humaines ;
- la réalisation des missions et le respect des normes d'exercice professionnel ;
- le suivi du système de contrôle qualité ;
- le secret professionnel et les modalités de correspondance.

Organisation de la fonction technique

A travers notre manuel de procédures et notre manuel « Statutory engagement methodology » (méthodologie du commissariat aux comptes), chacun dispose d'un ensemble de références claires pour fixer sa conduite et mener ses activités professionnelles.

Cette démarche a notamment conduit à retenir l'approche structurée issue d'un logiciel dédié à l'audit légal, qui apporte un support dans la réalisation de chaque étape de la démarche d'audit: CaseWare Working Papers.

Une revue préalable des dossiers de contrôle est appliquée pour tous les dossiers jugés significatifs ou présentant des risques d'audit significatifs, notamment en raison de la nature des activités, de difficultés financières, de modifications importantes dans la structure ou le fonctionnement, ou des lacunes dans l'organisation administrative. Le dossier d'audit fait alors l'objet d'une revue et discussion par l'associé et les managers avant la signature du rapport de révision.

Le cabinet évalue régulièrement l'efficacité de son système qualité en procédant à des contrôles périodiques d'un échantillon de dossiers finalisés.

Selon les dispositions légales belges, des procédures et des formations obligatoires relatives à la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme sont également en place.

7.2. Déclaration de l'organe de gestion concernant l'efficacité de son fonctionnement

L'associé d'AUDICIA ScPRL est d'avis, dans l'état actuel des normes applicables, que le contrôle interne mis en place est adéquat et fonctionne de manière efficace.

8. FORMATION CONTINUE



Un haut niveau de compétence technique en matière d'audit est une exigence forte du cabinet à l'égard de son personnel.

Le plan de formation est établi dans un objectif de développement et de consolidation des compétences techniques des collaborateurs et dans le respect des Lois et règlements en matière de formation continue.

La norme de l'Institut des Réviseurs d'Entreprises relative à la formation continue prévoit que les réviseurs d'entreprises doivent consacrer au moins 40 heures effectives par an, soit 120 heures à atteindre sur une période de trois ans moyennant un minimum de 20 heures par an, aux activités contribuant à leur développement professionnel continu par l'amélioration de leurs connaissances professionnelles.

Des programmes de formation annuels pour tous les membres du personnel incluent, par exemple :

- la méthodologie et les outils d'audit ;
- les formations spécifiques consacrées aux secteurs d'activité ;
- la déontologie ;
- la comptabilité, en ce compris la consolidation ;
- le droit (droit des sociétés, droit des associations, droit fiscal, etc.).

Les formations sont soit conçues et animées en interne, soit identifiées auprès d'organismes de formations reconnus.

L'associé s'assure que les actions, en matière de formation, sont conformes tant vis-à-vis des obligations réglementaires que de la politique qualité du cabinet.

L'équipe du cabinet dispose enfin d'une documentation de fond et périodique importante dans des matières comme le droit des affaires, les comptes annuels des entreprises et des associations, les responsabilités des dirigeants d'entreprises et d'associations, la consolidation, ...

Les collaborateurs inscrits au stage de réviseur d'entreprises se conforment en sus aux obligations liées à leur cursus.

L'équipe d'AUDICIA essaie de maintenir une approche pluridisciplinaire afin d'éviter un cloisonnement préjudiciable des compétences et préserver une compréhension élargie des problématiques des entreprises.

En dernier lieu, le cabinet favorise le partage entre les collaborateurs de l'expérience acquise par les réunions techniques internes.

9. INFORMATIONS FINANCIÈRES

Pour les informations financières, nous invitons le lecteur à consulter les informations publiées annuellement sur le site de la Banque Nationale de Belgique ([http : //www.bnb.be](http://www.bnb.be)) à la rubrique Centrale des Bilans.

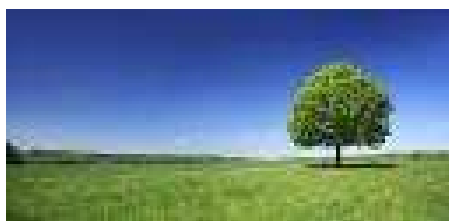
10. BASES DE RÉMUNÉRATION DE L'ASSOCIÉ

Le gérant bénéficie d'une rémunération de base fixe, ainsi que d'une rémunération variable en fonction du surplus dégagé au terme de l'exercice, déterminée sur base des prestations individuelle de l'associé.

Enfin, il y a lieu de rappeler que l'associé exerce son activité dans une logique de profession libérale.

11. INDÉPENDANCE ET ÉTHIQUE

Au-delà de la définition légale et réglementaire, l'indépendance :



- doit garantir que seules les considérations en rapport avec les missions sont prises en compte pour l'accepter et la traiter,
- constitue une volonté d'éviter toutes les situations qui pourraient conduire les tiers à remettre en cause notre objectivité.

Les facteurs pouvant nuire à l'objectivité sont d'ordre général ou relèvent de circonstances propres à la mission, telle que le risque lié à l'intérêt personnel, le risque d'auto-révision ou encore la menace ou le risque d'intimidation.

Les pratiques d'indépendance mises en place au sein de notre cabinet de révision visent à s'assurer du respect des dispositions légales applicables en Belgique ainsi que des normes édictées par l'Institut des Réviseurs d'Entreprises. Elles couvrent les aspects liés à la fourniture de services par le commissaire aux entités contrôlées ainsi que les aspects liés aux liens personnels, financiers et professionnels vis-à-vis de ces mêmes entités. Ces pratiques interviennent tant lors de l'acceptation de nouvelles missions de commissaire que lors du maintien ou de la reconduction de ces dernières.

Cette **indépendance** permet à AUDICIA de se prémunir de conflits d'intérêts et d'incompatibilités pour la réalisation de ses missions.

11.1. Nos pratiques d'indépendance

Les principales procédures définies dans ce cadre peuvent se résumer ainsi :

11.1.1. Missions autres que l'audit

Le cabinet se focalise sur les missions révisorales et de conseil, il ne réalise qu'accessoirement des missions fiduciaires telles que l'assistance à l'établissement des comptes annuels, l'établissement des déclarations TVA et fiscales.

11.1.2. Indépendance « technique »

• **Acceptation et maintien de la mission**

La procédure d'acceptation et de maintien des missions constitue un processus clé dans les procédures du cabinet. Elle vise à formaliser l'accord préalable à l'acceptation de toute mission susceptible d'être confiée à notre cabinet au travers d'une analyse des différents aspects (compétence pour mener la mission, conflits d'intérêts existants ou potentiels, respect de la charte d'éthique).

- Lors de la sollicitation par un client potentiel ou préalablement à la remise d'une offre dans le cadre d'un marché public, un « questionnaire acceptation » doit être rempli par l'associé signataire. L'associé s'assure que les prestations d'audit susceptibles d'être réalisées n'affectent pas son indépendance, ni ne sont l'objet d'un conflit d'intérêt. La procédure d'acceptation d'une nouvelle mission de commissaire prévoit également une recherche de risques associés à l'exercice du nouveau mandat. Toute acceptation de mission est subordonnée à une réflexion préalable, basée sur le principe de connaissance de l'entité, de son environnement, de ses risques spécifiques, sur la capacité technique et humaine du cabinet à conduire la mission dans des conditions satisfaisantes au regard des normes professionnelles et déontologiques.
- La décision d'acceptation d'une mission ou son refus dépend des réponses au questionnaire dit qui s'assure du respect des règles d'indépendance et de conflits d'intérêts.
- Chaque année, l'associé apprécie le maintien du mandat avec l'aide d'un « questionnaire de maintien » du mandat.
- Le respect des règles d'indépendance est également vérifié à l'occasion des revues de dossiers organisées dans le cadre du contrôle de qualité.

• **Ressources humaines**

- Lors de l'engagement d'un collaborateur, celui-ci signe un « engagement d'indépendance » qui rappelle les diverses règles à respecter décrites dans la « Charte d'indépendance » du Cabinet. Ces règles sont rappelées au moins une fois par an aux collaborateurs lors des réunions internes d'informations techniques.
- Tous les ans, l'associé et les collaborateurs signent une « déclaration d'indépendance », confirment avoir pris préalablement connaissance de la liste des clients du cabinet actualisée.
- Pour chaque mission d'audit, tous les intervenants signent une « attestation d'indépendance » qui est conservée dans le dossier permanent du client.

- L'associé confirme annuellement dans sa « déclaration d'indépendance » n'avoir effectué auprès d'entités dont la ScPRL AUDICIA est commissaire, aucune intervention de nature à altérer l'indépendance du cabinet.

11.1.3. Indépendance « financière »

- La santé financière du cabinet et la trésorerie suffisante garantissent également l'indépendance.
- Le niveau de dispersion des honoraires par client fait l'objet d'un examen spécifique permanent afin de s'assurer de cette indépendance au niveau économique.

11.2. Déclaration et confirmation d'une vérification interne

Conformément à l'article L 1523-24 paragraphe 3 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation et à l'article 152 quinquies du Code Wallon du Logement, l'associé et gérant du cabinet de révision ScPRL AUDICIA, Philippe Bériot, confirme que le cabinet respecte les règles d'indépendance, qu'une vérification interne de l'ensemble de ces pratiques d'indépendance est effectuée tout au long de l'exercice, que son système interne de contrôle de qualité fonctionne efficacement et que des vérifications internes ont été effectuées à ce sujet.

Les informations mentionnées dans ce rapport ont été mises à jour ce jour.

Fait à Gozée, le 12 janvier 2018



Pour la société civile à forme de ScPRL AUDICIA

Philippe BERIOT
Réviseur d'entreprises associé